



Le jeudi 09 janvier 2025

Direction des Affaires Juridiques et Citoyennes  
Service Affaires Juridiques – Questure – Assurances – Réglementation

Madame, Monsieur,  
Membre du Conseil Municipal

Objet : Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**MERCREDI 15 JANVIER 2025 à 18h00**

**Salle du conseil municipal  
Maison communale**

Vous trouverez en pièces-jointes :

- l'ordre du jour du Conseil Municipal
- les projets de délibérations accompagnés des notes de synthèses et des documents annexes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



David QUEIROS  
Maire

# ORDRE DU JOUR

DU

## CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 15 JANVIER 2025

### QUESTURE

1. Présentation du procès verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024.  
*Rapporteur : Monsieur David QUEIROS*

### DECISIONS DU MAIRE

2. Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal.  
*Rapporteur : Monsieur David QUEIROS*

### QUESTURE

3. Election d'une adjointe.  
*Rapporteur : Monsieur David QUEIROS*

### MANDAT SPECIAL

4. Déplacement de Madame Élisabeth Hernandez à Saint-Raphaël du 5 au 8 février 2025 – 6ème congrès national des élus au numérique.  
*Rapporteur : Monsieur Jérôme RUBES*

### COMMANDE PUBLIQUE

5. Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour l'acquisition et la maintenance de matériel de cuisine et de buanderie.  
*Rapporteur : Monsieur Jérôme RUBES*

## FINANCES

6. Gestion active de la dette pour l'exercice 2025.  
*Rapporteur : Monsieur Jérôme RUBES*

## AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT

7. Projet de quartier durable Paul Bert / Paul Eluard : bilan de la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi.  
*Rapporteur : Monsieur Brahim CHERAA*

## CULTURE

8. Culture – DAC : Versement de la subvention de fonctionnement à l'association Citadane au titre de l'année 2025.  
*Rapporteur : Madame Claudine KAHANE*
9. Culture – DAC : Versement de la subvention de fonctionnement à l'association Les Arts du Récit en Isère au titre de l'année 2025.  
*Rapporteur : Madame Claudine KAHANE*
10. Culture - DAC : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Baz'Arts au titre de l'année 2025.  
*Rapporteur : Madame Claudine KAHANE*

## SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

11. Attribution du socle des subventions aux associations sous convention triennale - Année 2025.  
*Rapporteur : Monsieur Franck CLET*

## VIE ASSOCIATIVE

12. Conventions de mise à disposition de locaux de stockage aux associations composant le collectif BAZ'ARTS.  
*Rapporteur : Monsieur Jérôme RUBES*

## PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

13. Signature de la convention pour participation financière dont deux enfants martinénois accueillis en ULIS à Echirolles en 2023/2024.  
*Rapporteur : Monsieur Kristof DOMENECH*

14. Signature d'une convention pour participation financière dont cinq enfants martinérois accueillis en ULIS à Grenoble en 2023/2024.  
*Rapporteur : Monsieur Kristof DOMENECH*
15. Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et l'association Dépann'Familles.  
*Rapporteur : Madame Elisabeth HERNANDEZ*
16. Signature d'une convention entre le Docteur Delphine CORDONNIER et la ville de Saint-Martin-d'Hères.  
*Rapporteur : Madame Elisabeth HERNANDEZ*

#### SOLIDARITE

17. Modification de la délibération n°5 du 24 juin 2010 portant création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité.  
*Rapporteur : Madame Michelle VEYRET*

#### COLLECTIVITES TERRITORIALES

18. Adoption de la Charte de déontologie des élus de la ville de Saint-Martin-d'Hères.  
*Rapporteur : Madame Michelle VEYRET*
19. Référent déontologue pour les élus de la collectivité : autorisation donnée à M. le Maire de signer la Convention d'adhésion au dispositif « REFERENT DEONTOLOGUE ELU » - Employeur non-affilié - avec le CDG 38.  
*Rapporteur : Madame Michelle VEYRET*

#### RESSOURCES HUMAINES

20. Adoption de la Charte de déontologie des agents de la ville de Saint-Martin-d'Hères.  
*Rapporteur : Madame Michelle VEYRET*
21. Référent déontologue laïcité pour les agents de la collectivité : autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec le CDG38.  
*Rapporteur : Madame Michelle VEYRET*
22. Créations suppressions de postes.  
*Rapporteur : Madame Michelle VEYRET*